

\*Ce document est inspiré de celui produit par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)

## Les questions linguistiques dans le recensement : vos réponses sont précieuses!

Pour la première fois dans l'histoire, des questions ont été ajoutées au recensement de Statistique Canada afin de dénombrer les ayants droit à l'instruction en français en milieu minoritaire. Ceci est une donnée cruciale pour le ministère de l'Éducation et la CSFY afin de déterminer le nombre d'élèves admissibles au programme de français langue première et de planifier des ressources en conséquence. Vos réponses sont précieuses.

Voici un aperçu des questions en lien avec la langue et celles en lien avec l'éducation.

### Questionnaire court : questions ajoutées sur les langues

- *Connaissez-vous assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?*
- *Quelles langues parlez-vous régulièrement à la maison?*
- *Parmi ces langues, laquelle parlez-vous le plus souvent? Vous pouvez en déclarer plus d'une seulement si vous les parlez aussi souvent l'une que l'autre.*
- *Quelle est la première langue que vous avez apprise à la maison dans l'enfance et que vous comprenez encore. Autrement dit, votre langue maternelle.*
- *Une série de questions sur la langue dans laquelle vous avez reçu votre éducation afin de savoir si vous avez fait des études en français au Canada.*

### ***Pourquoi ai-je besoin de déclarer dans quelle langue j'ai reçu mon éducation?***

En vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, tous vos enfants ont droit à l'éducation en français si vous-même ou votre conjoint(e) êtes citoyen(ne) du Canada et avez :

- Le français comme langue maternelle; ou
- Reçu votre éducation en français au Canada au primaire (même en partie); ou
- Si l'un de vos enfants reçoit ou a déjà été scolarisé en français au Canada au primaire ou au secondaire.

Avoir des chiffres plus précis, permettra, entre autres, de construire dès le départ des écoles conçues pour le nombre d'élèves qu'elles devront véritablement accueillir.

### ***J'ai fréquenté une école bilingue, est-ce que ça compte comme une éducation en français?***

Oui. Voici ce qui compte comme une éducation en français :

- Un programme régulier en français dans une école de langue française;
- Un programme régulier en français dans une école bilingue;
- Un programme régulier en français dans une école de langue anglaise.

Attention! Un **programme d'immersion en français (français langue seconde)** dans une école de langue anglaise **ne compte pas** à titre d'éducation en français aux fins du recensement et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

### **Questionnaire long**

Vous devrez répondre à ces mêmes questions, mais on vous posera en plus deux questions sur les langues que vous utilisez au travail.

#### ***Est-ce que je dois répondre à ces questions pour tout le monde dans ma famille?***

Si vous remplissez le questionnaire du recensement au nom de tous les membres de votre foyer, oui, il sera nécessaire de répondre à ces questions pour chaque personne.

Prenez le temps de bien lire et comprendre les questions et d'en discuter avec les membres de votre famille pour bien décrire leur réalité spécifique. Il est possible que votre conjoint considère qu'il parle plus souvent le français à la maison, mais que votre fille estime parler le français et l'anglais à quantités égales.

#### ***Ma langue maternelle est l'arabe, mais je vis en français. Comment faire pour m'assurer d'être compté comme francophone?***

Décrivez votre réalité en indiquant que vous avez une langue maternelle autre que le français et l'anglais, mais que vous utilisez le français à la maison.

#### ***Pourquoi est-il si important que je réponde aux questions sur les langues dans le recensement, qu'est-ce que ça change?***

Parce que votre gouvernement, votre commission scolaire et vos organismes francophones ont besoin de ces renseignements pour savoir où ils doivent offrir de nouveaux services ou améliorer ceux qui existent déjà. Programmes, emplacement de nouvelles écoles, services d'aide à l'emploi, tout ça dépend des données du recensement!

Vos réponses sont aussi importantes pour les chercheurs qui surveillent l'évolution de la langue française au pays. Cela leur permet de savoir, par exemple :

- dans quelle mesure les francophones transmettent leur langue à leurs enfants;
- comment les immigrants d'expression française contribuent à la croissance des communautés francophones;
- comment le vieillissement de la population et l'exode des régions vers les grandes villes influencent l'avenir du français et des communautés qui le parlent; et
- quelles sont les conditions de succès pour le développement économique francophone dans un contexte minoritaire.